



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 4 février 2019, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement d'une galerie arrière, dans la bande riveraine de 10 mètres d'un cours d'eau, sur une profondeur d'environ 1 mètre, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 110, rue André, lot 2 929 586, zone P3P-04, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30370).
2. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser :
 - la construction d'un abri d'auto détaché dans la cour latérale gauche adjacente à une rue ayant une profondeur de 7,70 mètres au lieu de 20 mètres minimum, implanté à une distance de 2 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de 7,60 mètres minimum, à une distance de 1,20 mètre du bâtiment principal au lieu de 3 mètres minimum et n'étant pas situé derrière une bande boisée d'une largeur minimum de 10 mètres, entre l'abri et la ligne de rue, malgré les dispositions prévues à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 et à permettre que l'abri ne soit pas complètement ouvert sur les côtés, tel que stipulé à l'article 1000 du règlement de zonage numéro 1037-2017;
 - l'agrandissement d'une galerie, faisant corps avec le bâtiment principal, d'une hauteur supérieure à 1,80 mètre et ayant un empiètement de 2,6 mètres dans la marge latérale gauche au lieu de 1,20 mètre, malgré l'interdiction prévue au tableau de l'article 111 (1 a) du règlement de zonage numéro 1037-2017 ;
 - le déplacement d'un escalier extérieur dans la cour latérale gauche adjacente à une rue, malgré l'interdiction prévue au tableau de l'article 111(3) du règlement de zonage numéro 1037-2017 ;

au 186, rue Dorchester, lot 2 930 828, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2018-30372).
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une porte de garage d'une largeur de 4,88 mètres au lieu de 4 mètres, tel que stipulé à l'article 81 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 384, rue de l'Artisan, lot 4 065 705, zone P4P-19, district Shefford (dossier 2019-30002).

4. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement d'une enseigne détachée sur poteau ayant une superficie de 34 m² au lieu de 4m² et une hauteur de 5,2 mètres au lieu de 4 mètres, tel que stipulé à l'article 240 du règlement de zonage 1037-2017, et à permettre l'utilisation de « poteaux » (bâtiments poste de péage) non destinés exclusivement à cette fin, malgré l'interdiction prévue à l'article 226 (6) du règlement de zonage 1037-2017, au 150, rue Champlain, lot 6 021 778, zone PDA5-02, district Mont-Soleil (dossier 2019-30004).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 18^e jour de janvier 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques